

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mai 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 838)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF95

présenté par
Mme Berger, rapporteure

ARTICLE 18

A l'alinéa 19,

substituer au mot :

"visé",

le mot :

"mentionné".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.